



Vente de voiture d'occasion

Par **bibou02**, le **18/11/2015** à **19:26**

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture le 05/09/2015, 3500 euros, environ 110.000 km, en bon état, tous les entretiens ont été effectués. Je reçois ce jour une lettre recommandée de l'acheteur me demandant d'annuler la vente car il est tombé en panne le 26/10/2015. Son garagiste lui dit que le moteur est hors service, il me joint un devis de 6.485 euros. Je vous demande de bien vouloir m'indiquer la marche à suivre afin de me défendre car cette voiture fonctionnait très bien.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **18/11/2015** à **20:00**

Bonjour,

Pour l'instant, vous n'avez pas besoin de vous défendre. Si votre acheteur veut faire jouer la garantie des vices cachés, c'est à lui d'apporter la preuve, par expertise, que la panne existait déjà au moment de la vente.

Par **bibou02**, le **18/11/2015** à **21:04**

oui mais dans son courrier, il me dit que dès la réception de sa lettre recommandée, il me donne un délai d'une semaine, après lequel il engagera une procédure en justice!

Par **Lag0**, le 19/11/2015 à 06:56

Sans l'expertise dont je vous parle, sa menace est du bluff car il n'a aucun biscuit pour une procédure.

Par **melou76**, le 19/11/2015 à 13:06

Bonjour,
par contre avez vous fourni le Controle Technique lors de la vente?

Par **bibou02**, le 19/11/2015 à 18:28

oui j'ai fourni le contrôle technique.Merci à Lag0 pour votre réponse.